

“ Nous, prêtre, chanoine de l'église cathédrale de Québec, sommes venu en la paroisse de St-François de Sales de Neuville y faire les fonctions curiales pour le temps d'une année entière, après la mort ci-dessous marquée de M. Basset. Nous sommes arrivé en cette paroisse le 5 décembre 1716. *Ad majorem Dei gloriam Virginisque Mariæ.*”

“ HAZEUR, PTRE ”

Puis on lit plusieurs lignes d'éloges à la mémoire de son prédécesseur. M. Hazeur comptait ne passer qu'une année à la Pointe-aux-Trembles; il y fut curé jusqu'en septembre 1725. J'ai bien, sur son administration, quelques notes que M. l'abbé Soulard, le curé actuel, a eu la bonté de m'écrire; mais je ne crois pas que les événements qu'elles rappellent soient assez importants pour être mentionnés ici, d'autant plus que les digressions ont déjà été assez fréquentes et assez longues. Sans donc m'attarder davantage, je trouve que M. Hazeur fut nommé grand pénitencier du chapitre, le 24 mai 1723. Le 20 juin 1740, il prend possession de l'évêché au nom de Mgr de Lauberivière. Le 7 novembre 1740, le siège étant vacant, les chanoines le choisirent pour “ Grand Vicaire dans toute l'étendue du diocèse”. C'est ce qui lui fournit l'occasion et l'honneur de publier un mandement pour raviver la dévotion à “ l'Immaculée Mère de Dieu ” et pour ordonner aux prêtres de réciter après la messe les litanies de la Sainte Vierge et quelques autres prières. “ Donné le 12 novembre 1740. ” (1)

Le chanoine Hazeur fut tout naturellement mêlé aux difficultés et aux chicanes du chapitre. Ce n'était pas un homme d'un grand esprit et il me paraît bien inférieur à son frère. Quoiqu'il en soit, il eut sa part des reproches de la Cour de France. En 1730, M. de Maurepas écrivait au gouverneur et à l'intendant :

(1) *Mandements des évêques de Québec*, vol. I, p. 560.